CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E66841** **VALABLE JUSQU'AU** **28/07/2027**

ÉDITÉ LE 29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON
Siret : 422 306 985 00041
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 4028454-001
Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 031 0013690

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 031 0013690

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : CENTRE BOURGUIGNON DE L'HABITAT

Sigle : CBH
17 RUE DE LA RENTE LOGEROT
21160 MARSANNAY-LA-COTE

Téléphone : 03 80 55 08 10 **Fax :** 03 80 55 08 11
Portable : 06 07 22 70 73
Responsabilité légale :
BUSSONE PIERRE GÉRANT

Site Internet : https://www.cbh-isolation-dijon.fr/
E-mail : cbh4@wanadoo.fr

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 156 436 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente	2	22/05/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	2	10/10/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur	4	25/06/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/06/2026 11:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E66841** **VALABLE JUSQU'AU** **28/07/2027**

ÉDITÉ LE **29/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1999
Forme juridique : SARL
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON

Siret : **422 306 985 00041**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 4028454-001
Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 031 0013690
Assurance Responsabilité Civile :
QBE 031 0013690
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **CENTRE BOURGUIGNON DE L'HABITAT**
Sigle : CBH
17 RUE DE LA RENTE LOGEROT
21160 MARSANNAY-LA-COTE

Téléphone : 03 80 55 08 10 **Fax :** 03 80 55 08 11
Portable : 06 07 22 70 73

Site Internet : https://www.cbh-isolation-dijon.fr/
E-mail : cbh4@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
BUSSONE PIERRE GÉRANT

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	22/05/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	10/10/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	25/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	10/10/2024
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/09/2022
o Isolation des combles perdus	16/09/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	16/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/06/2026 11:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.